

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 12658
Numéro SIREN : 802 925 719
Nom ou dénomination : TFD PRODUCTIONS SAS

Ce dépôt a été enregistré le 29/04/2020 sous le numéro de dépôt 19854

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 29-04-2020

N° DE DEPOT : 019854

N° GESTION : 2014B12658

N° SIREN : 802925719

DENOMINATION : TFD PRODUCTIONS SAS

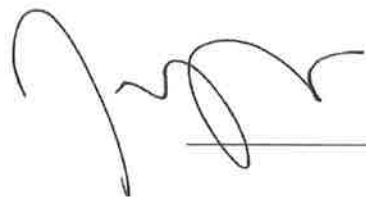
ADRESSE : 5 rue de la Rochefoucauld 75009 Paris

MILLESIME : 2017

TFD PRODUCTIONS SAS
Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000 €
Siège Social : 5, rue de la Rochefoucauld – 75009 Paris
R.C.S. Paris 802 925 719

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Copie certifiée conforme à l'original





IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01/01/2017** et clos le **31/12/2017**

Régime simplifié d'imposition Régime réel normal

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-D 8 (entreprises de transport maritime), cocher la case

Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art.223-I-1 quinquièmes C), cocher la case

Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquièmes C), cocher la case

Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société : TFD PRODUCTIONS (ex FREAKS)
5 rue de la Rouchefoucauld
75008 PARIS

Adresse du siège social :

SIRET : 80292571900014

Adresse du principal établissement : 5 rue de la Rochefoucauld
75009 Paris

Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

B ACTIVITE

Activités exercées : Production de films pour le cinéma

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 33 1/3%	0	Bénéfice imposable à 28%		Déficit	
Bénéfice imposable à 15%					

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% : Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% :

PV à long terme imposables à 19% : Autres PV imposables à 19% : PV à long terme imposables à 0% : PV exonérées (art. 238 quinquies) :

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art.44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zone franche urbaine Pôle de compétitivité

Entreprise nouvelle, art.44 septies Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies Autres dispositifs Zone de restructuration de la défense, art.44 terdecies

Société d'investissement immobilier côtée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) : Plus-values exonérées relevant du taux de 15% :

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art.244 quater W dans le secteur du logement social, art.244, quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5% :

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : EGIDE
2 Rue de Lancry
75010 PARIS

Nom et adresse du conseil :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :

Identité du déclarant : Date: 25/09/2018 Lieu: PARIS
Qualité et nom du signataire: Monsieur DAWSON JEREMY, PRESIDENT
Signature:

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n°2065-SD, à la rubrique "NOUVEAUTES").

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
Détermination des bénéficiaires soumis au taux réduit
 (CGI art. 219-I-b ; ann. III, art. 46 quater-0 ZZ bis A)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ	
Désignation de la société et adresse du principal établissement	Adresse du siège social (si différente de l'adresse ci-contre)
TFD PRODUCTIONS (ex FREAKS) 5 rue de la Rouchefoucauld 75009 PARIS	
N° SIRET du principal établissement	Code APE
80292571900014	5911C

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058 A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	2 475
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033 B, ligne 360)	2 475
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, ligne WV)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059 A, ligne 17 ou tableau 2033 C, ligne 591)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, ligne WW et XB)	

II. BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : $38\ 120 \times \text{durée de l'exercice (en mois)} / 12$	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable (1)	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (2)	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
Total lignes h à k		

III. BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX NORMAL	
Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n° 2065	0

IV. PLUS-VALUE NETTE À LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 19 %	
Total des lignes (d-j-k), report du cadre C-2 de l'imprimé n° 2065	

- (1) La plus-value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun.
- (2) Le résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets peut être soumis au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination de la plus-value nette à long terme de l'exercice.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télé-déclarées.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **TFD PRODUCTIONS (ex FREAKS)** Néant *

Adresse de l'entreprise **5 rue de la Rouchefoucauld 75009 PARIS**

SIRET **8 0 2 9 2 5 7 1 9 0 0 0 1 4**

Durée de l'exercice en nombre de mois* **12** Durée de l'exercice précédent* **12**

ACTIF				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
		Brut	Amortissements-Provisions	31122017	31122016	Net	Net
		1	2			3	4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial* 010		012				
	{ Autres* 014		016				
	Immobilisations corporelles* 028		030				
	Immobilisations financières* (1) 040		042				
	Total I (5) 044		048				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production* 050		052			
		Marchandises* 060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes 064		066				
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* 068		070				
		{ Autres* (3) 072	392	074		392	392
	Valeurs mobilières de placement 080		082				
	Disponibilités 084		086				
	Charges constatées d'avance* 092		094				
	Total II 096		392			392	392
	Total général (I + II) 110		392			392	392

PASSIF				Exercice N		Exercice N-1	
				NET 1	NET 2	NET 1	NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel* 120			1 000		1 000	
	Écarts de réévaluation 124						
	Réserve légale 126						
	Réserves réglementées* 130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131						
	Report à nouveau 134			(3 225)		(2 130)	
	Résultat de l'exercice 136			2 475		(1 096)	
	Provisions réglementées 140						
	Total I 142			250		(2 225)	
	Provisions pour risques et charges Total II 154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées 156			142		142	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours 164						
	Fournisseurs et comptes rattachés* 166					2 124	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N ... 169					351	
	Produits constatés d'avance 174						
Total III 176			142		2 617		
Total général (I + II + III) 180			392		392		

RENVIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être réélectroniquées.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2018

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **TFD PRODUCTIONS (ex FREAKS)** Néant *

A – RÉSULTAT COMPTABLE Formulaire déposé au titre de l'IR 018 Exercice N clos le 31 12 2017 Exercice N-1 clos le 31 12 2016

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209	210		
	Production vendue {	biens		215	214	
		services*		217	218	
		dopt export et livraisons intracommunautaires				
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée*				224	
Subventions d'exploitation reçues				226		
Autres produits				230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232		0

CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises)*			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240		
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)		242		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)	243		244	1 021
	Rémunérations du personnel*			250		75
	Charges sociales			252		
	Dotations aux amortissements*			254		
	Dotations aux provisions			256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259			
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
Total des charges d'exploitation (II)				264		1 096

I – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II) 270 (1 096)

PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280		
	Produits exceptionnels (IV)			290	2 475	
	Charges financières (V)			294		
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348		300	
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306		

2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) – Charges (II+V+VI+VII) 310 2 475 (1 096)

B – RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2 312 2 475 314

Régime d'imposition	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	

Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44, sexies)	986	ZFU-TE (44, octies et octies A)	987			
	Régime d'entreprises en difficulté (44, septies)	981	JEI (44, sexies A)	989	991	342	
	ZRD (44, octies)	127	ZRR (44, quinquies)	138	990		
	Dont divers	ZPA (44, quatuorciés)	345	Investissements entre-mer	344		
				Dédution exceptionnelle (art. 39 decies)	655	346	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					350		

Bénéfice col. 1 Déficit col. 2 352 2 475 354

Déficits Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprises I.S. seulement) 356

Déficits antérieurs reportables :* 3 226 dont imputés sur le résultat : 360 2 475

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2 370 0 372

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C 2018

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : **TFD PRODUCTIONS (ex FREAKS)** Néant

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale ²
ACTIF IMMOBILISÉ								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404	406	
	Autres	410		412		414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424	426	
	Constructions	430		432		434	436	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444	446	
	Installations générales, agencements divers	450		452		454	456	
	Matériel de transport	460		462		464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474	476	
Immobilisations financières		480		482		484	486	
TOTAL		490		492		494	496	

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES							
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504	506
	Terrains	510		512		514	516
	Constructions	520		522		524	526
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544	546
	Matériel de transport	550		552		554	556
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564	566
	TOTAL	570		572		574	576

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % (6)	15 % ou 12,8 % (7)	0 % (8)
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

DGFIP N° 2033-D 2018

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : TFD PRODUCTIONS (ex FREAKS) Néant +

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
	Dotations		Reprises		
Immob. incorporelles	700		705		1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Terrains	710		715		2
Constructions	720		725		3
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5
Matériel de transport	750		755		6
Autres immobilisations corporelles	760		765		7
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD
					780

II DÉFICITS REPORTABLES		III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	3 226	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI
Déficits imputés	983	2 475	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)
Déficits reportables	984	751	IV DISTRIBUTIONS BOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA
Déficits de l'exercice	860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice
Total des déficits restant à reporter	870	751	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)
			800 <input type="checkbox"/>

VI DIVERS	
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

5

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2033-E 2018

TFD PRODUCTIONS (ex FREAKS)		Néant * <input checked="" type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le :	01012017	et clos le :	31122017
		Durée en nombre de mois	12
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises			108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées			118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante			119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges			105
		TOTAL 1	106
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)			115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation			143
Subventions d'exploitation reçues			113
Variation positive des stocks			111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée			116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation			153
		TOTAL 2	144
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats			121
Variation négative des stocks			145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances			125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée			133
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)			148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée			128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante			150
		TOTAL 3	152
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3)	137
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC et 1329-DEF)			117
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022		Effectifs au sens de la CVAE * 023
Période de référence	024	160	
Date de cessation		186	
VI - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel * :			376
dont apprentis			657
dont handicapés			651
Effectifs affectés à l'activité artisanale			861

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148, des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 1 (1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 31122017

N° SIRET 80292571900014

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE TFD PRODUCTIONS (ex FREAKS)

ADRESSE (voie) 5 rue de la Rouchefoucauld

CODE POSTAL 75009 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	100
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

TFD PRODUCTIONS SAS
Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000 €
Siège Social : 5, rue de la Rochefoucauld – 75009 Paris
R.C.S. Paris 802 925 719

EXTRAIT

**DU PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 28 NOVEMBRE 2018**

.....
DEUXIEME DECISION

L'associé unique, après lecture de la proposition du Président et après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 font apparaître un bénéfice de 2.475 Euros, décide d'affecter ce résultat de la manière suivante :

-	Le compte « report à nouveau » avant affectation	Euros	(3.225)
-			
-	Résultat de l'exercice	Euros	2.475
-	Le compte « report à nouveau » après affectation	Euros	750

L'associé unique constate, à l'examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, que les capitaux propres d'un montant de 250 Euros sont inférieurs à la moitié du capital social qui s'élève à 1.000 Euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis de Code général des impôts, nous vous rappelons que s'agissant du troisième exercice, aucune distribution de dividende n'a été réalisée au cours des deux derniers exercices.

Cette décision est adoptée.

.....

Pour extrait certifié conforme



LE PRESIDENT

Monsieur Jeremy Dawson